

Travailler à l'élimination

LYNE KURTZMAN ET DIANE MATTE

This article describes action research being carried out by scholars from the Université du Québec à Montréal's

Marche mondiale des femmes, un groupe de Montréal, Stella, regroupant des travailleuses du sexe et

Les femmes du Québec reconnaissent l'importance de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les prostituées dans le système judiciaire et les services sociaux.

Institut de recherches et d'études féministes (IREF), the World March of Women, the Regroupement québécois des Centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (RCA/LACS) and individual activists. The authors briefly discuss the circumstances surrounding the Québec women's movement's resumption of the prostitution debate in the 1990s and outline two opposing political positions on prostitution and the trafficking of women. The authors examine the new Canadian legal framework since passage of Bill 212 (Section 1) that criminalizes anyone who "induces a person to come to Canada or leave Canada for the purposes of prostitution" and report on the relatively unknown and disturbing phenomenon of sex trafficking in Québec and Canada. This article points to the need to facilitate coordinated national and international actions which challenge the "demand" for prostitution but also seek to protect the fundamental rights of women in prostitution.

Au cours des deux dernières années, le mouvement des femmes du Québec a été happé par le débat concernant la prostitution et le trafic sexuel. Dans le contexte de l'organisation de la

qui est membre de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) a proposé que la Marche québécoise porte des revendications concernant la décriminalisation de l'industrie du sexe en se basant sur une analyse: qui reconnaît la prostitution comme un métier comme un autre; qu'il est utopique de vouloir l'éliminer; que cette lutte serait contre-productive au regard des besoins des femmes prostituées et que la priorité du mouvement des femmes doit être de mettre fin à la discrimination envers les femmes dans cette industrie. Le débat était lancé et n'a pu être résolu autour des revendications québécoises de la Marche mondiale des femmes. Les femmes du Québec ont tout de même défendu des revendications reconnaissant l'importance de mettre fin à la discrimination dont sont victimes les prostituées dans le système judiciaire et les services sociaux et dénonçant la violence et les abus dont elles sont victimes. Par rapport à ces grandes lignes, on peut affirmer qu'il y a consensus.

Un nombre important de groupes ou d'individues considère qu'on ne peut dissocier la prostitution d'un continuum d'appropriation du corps des femmes par les hommes; que

nous devons continuer à dénoncer et confronter la « demande » et que le mouvement des femmes peut et doit poursuivre un objectif de contrer la prolifération de l'industrie du sexe tout en travaillant contre la discrimination des femmes dans cette industrie. De plus, cette analyse, dans la mouvance néo-abolitionniste, refuse de dissocier la question du trafic sexuel de celle de la prostitution alors que les études qui tentent de cerner ces phénomènes montrent un lien évident entre trafic des femmes et prostitution. Dans un contexte où la mondialisation néolibérale accroît la marchandisation et, particulièrement celle du corps des femmes, il est urgent de documenter cette réalité et de développer des stratégies d'action appropriées.

Il est à noter que sur la scène internationale, la Marche mondiale des femmes a clairement pris position pour l'abolition de la traite et de l'exploitation sexuelle d'autrui en invitant les groupes participants à réclamer de leur gouvernement l'adhésion à la Convention des Nations Unies datée de 1949 et traitant de ces sujets, la *Convention sur la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*. À l'instar du Québec et du Canada, divers pays sont aux prises avec de fortes tensions entre groupes promulguant l'une ou l'autre de ces positions politiques. Ainsi, la coordination de la Marche de certains pays n'a pu reprendre cette revendication mondiale.

La FFQ, quant à elle, a décidé de poursuivre la réflexion en mettant sur pied un comité ayant pour buts d'identifier les divergences de points de vue, d'informer ses membres et de

du trafic sexuel des femmes

proposer des actions communes sur les dimensions qui faisaient consensus. Les recommandations issues des travaux de ce comité ont fait l'objet de vives discussions lors de l'assemblée générale de la FFQ en septembre 2002. Ces discussions se poursuivent toujours même si des propositions ont pu être adoptées. (Voir site web de la FFQ www.ffq.qc.ca pour plus d'informations. On y retrouve les propositions adoptées à l'exception du préambule qui doit les accompagner afin de les situer dans les deux courants d'analyse.)

Au delà de la difficulté de concilier deux analyses différentes, voire divergentes, sur la prostitution et le trafic sexuel des femmes et des façons distinctes d'y répondre, des lacunes ont été identifiées dans le mouvement des femmes: le manque d'information sur les réalités de la prostitution et surtout du trafic sexuel au Québec ainsi que le besoin d'en faire une analyse à partir d'une perspective néo-abolitionniste de même que la nécessité de se doter de mécanismes pour faire connaître cette perspective.

Mise sur pied d'un partenariat de recherche-action

C'est ainsi que certains groupes et individus, dont nous faisons partie, ont décidé de mettre sur pied un groupe de recherche-action pour documenter les réalités du trafic sexuel au Québec et pour favoriser des actions concertées à l'échelle nationale aussi bien qu'internationale et réclamer des changements aux niveaux légal et social.¹ Après avoir préparé un premier bilan des écrits, nous ferons bientôt des entrevues auprès de groupes de femmes

immigrantes et d'intervenant-e-s clés par rapport au trafic sexuel, dans le but, entre autres, d'identifier des femmes qui auraient été trafiquées. Une phase ultérieure devrait nous amener à faire des entrevues avec des femmes touchées par le trafic ou qui l'ont été dans le passé. Qui sont-elles? D'où viennent-elles? Quelles sont les portes d'entrée au Québec? Dans quel type de réseau se retrouvent-elles? Dans quelles conditions exercent-elles la prostitution et dans quelles conditions vivent-elles? Utilisent-elles les ressources du milieu? Quels sont leurs besoins les plus pressants? Qui sont les passeurs? Voilà autant de questions auxquelles nous tenterons de répondre pour parvenir à une meilleure connaissance de la réalité du trafic sexuel au Québec. Par la suite, nous mettrons de l'avant des propositions d'action en vue de

canadiennes réalisées au cours des cinq dernières années.

Une proposition de définition du trafic sexuel

La définition que le comité s'est donné est inspirée de l'article 3 du Protocole de Palerme et des travaux de Louise Langevin et Marie-Claire Belleau. L'approche du comité conçoit le trafic sexuel en tant que violence et exploitation sexuelle des femmes; elle intègre une préoccupation analytique quant aux exploitations superposées qui sont en cause dans le trafic des personnes, soit une exploitation sur la base du sexe, sur la base de la classe et sur la base de l'origine ethnique.

Le trafic sexuel constitue un des modes d'appropriation du corps des femmes par des hommes dans des

Le contexte actuel de la globalisation des marchés crée des conditions propices au développement accéléré de la marchandisation des corps, en particulier de celui des femmes.

soutenir ces femmes, de prévenir et de contribuer à l'élimination du trafic sexuel autant sur la scène canadienne qu'internationale, et ce en concertation avec des groupes de femmes, notamment ceux de la Marche mondiale des femmes.

Les lignes qui suivent présentent la définition provisoire que notre comité de recherche s'est donné sur le trafic sexuel, suivie d'un portrait sommaire de la situation du trafic tiré de quelques recherches ou études

sociétés de type patriarcal et néolibéral. Le contexte actuel de la mondialisation et de la globalisation des marchés crée des conditions propices au développement accéléré de la marchandisation des corps, en particulier de celui des femmes.

Le trafic sexuel désigne le recrutement, le transport, à l'intérieur ou à l'extérieur d'un pays, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes dans le but de les obliger à travailler ou à offrir des services

sexuels. Il procède de différentes façons pour parvenir à des visées d'exploitation sexuelle: la menace de recours, ou le recours à la force, l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité ou encore l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages. Le trafic sexuel peut aussi parvenir à ses visées en obtenant le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. Le consentement

Bruckert et Colette Parent présentent les articles du Code criminel et les dispositions de la Loi sur l'immigration qui servent à contrer la traite des êtres humains au Canada.

Le Code criminel pénalise la participation à une organisation criminelle et diverses activités reliées à ces organisations, mais une seule section de ce code touche spécifiquement la traite des êtres humains. Il s'agit de l'article 212.1g qui criminalise tout individu qui « induit

applicable à ceux qui pratiquent le trafic des êtres humains (Patrimoine Canada, 2002).

Cette nouvelle loi pourrait contribuer à resserrer l'étau autour des trafiquants. Cependant, elle ne prévoit pas de mesures spécifiques de protection pour les victimes de trafic. Sans mesures de protection suffisantes pour les victimes, celles-ci, à l'évidence, ne se risqueront pas à des dénonciations. Du temps et des recherches seront utiles pour évaluer l'efficacité de cette loi canadienne en ce qui concerne la lutte contre le trafic sexuel, notamment.

Dans une étude commandée par le Solliciteur Général du Canada, il a été estimé qu'entre 8 000 et 16 000 personnes entrent à chaque année au Canada avec l'aide de passeurs.

Données partielles sur le volet international du trafic sexuel principalement

d'une victime de trafic sexuel est indifférent lorsque l'un des moyens ci-haut mentionnés a été utilisé.

Dans sa version internationale, le trafic sexuel des femmes et des enfants provoque des mouvements transfrontaliers de personnes entre des pays marqués par une inégalité économique. Il engendre, entre autres, l'immigration légale ou illégale de femmes au Canada et porte atteinte à leurs droits fondamentaux.

La situation du trafic sexuel au Canada et au Québec

Le trafic sexuel touche la majorité des pays: ni le Canada, ni le Québec n'y échappent. Même s'il est difficile de documenter l'étendue du problème en raison de son caractère complexe et clandestin, même si les informations sur la situation canadienne et sur la situation québécoise demeurent limitées et demandent un élargissement des données tout comme un approfondissement des analyses, un premier portrait indicatif se dégage à travers la littérature des cinq dernières années.

Voyons en premier lieu succinctement le contexte législatif canadien. Dans une étude récente, Christine

une personne à venir au Canada ou à quitter le Canada pour se livrer à la prostitution». Cet article et les dispositions sous l'ancienne Loi sur l'immigration ont rarement donné lieu à des poursuites de trafiquants devant les tribunaux. Toutefois, avec l'entrée en vigueur le 28 juin 2002 de la nouvelle loi sur l'immigration et la protection des réfugiés visant à renforcer la sécurité publique et nationale (CIC), la situation pourrait changer. Avec cette loi, le Canada criminalise explicitement la traite des êtres humains par son Article 118 qui dit: « commet une infraction quiconque sciemment organise l'entrée au Canada d'une ou de plusieurs personnes par fraude, tromperie, enlèvement ou menace ou usage de la force ou de tout autre forme de coercition ». Cette loi est assortie d'une peine dissuasive pouvant entraîner l'emprisonnement à vie et/ou une amende pouvant atteindre un million de dollars. Cette loi précise aussi que le fait de soumettre des personnes à des traitements humiliants ou dégradants notamment en ce qui touche les activités professionnelles, la santé ou l'exploitation sexuelle constitue des circonstances aggravantes au regard de la peine

Dans une étude commandée par le Solliciteur Général du Canada parue en 1998, il a été estimé qu'entre 8000 et 16 000 personnes entrent à chaque année au Canada avec l'aide de passeurs (Porteous). Les femmes et les enfants victimes de trafic sexuel viennent principalement de l'Asie, de l'Afrique et, depuis quelques années, de l'Europe de l'Est. D'après un rapport du State Department américain, Toronto et Vancouver sont les deux points de convergence pour le trafic des personnes et pour le trafic sexuel des femmes et des enfants (Democracy, Human Rights, and Labour).

Des études récentes touchant les droits humains soutiennent que des femmes et des jeunes filles asiatiques qui sont trafiquées en direction du Canada seraient fréquemment contraintes à se prostituer. Les trafiquants utiliseraient l'intimidation et la violence et profiteraient du fait que ces femmes ne maîtrisent pas l'anglais pour les tenir dans l'ignorance des ressources sociales et policières (Democracy, Human Rights, and Labour).

Pour entrer au Canada, la voie clandestine n'est pas la seule avenue. Les trafiquants empruntent souvent les voies légales pour que les femmes trafiquées obtiennent un statut de

visiteuses ou de réfugiées (Caldwell et al. 1997, OIM 1995 cité dans McDonald, Moore et Timoshkina). Une fois entrées au Canada, elles sont mises au travail dans des salons de massage, des clubs de danseuses ou dans divers lieux de prostitution afin de rembourser à leur passeur les charges liées à leur déplacement. Leur permis de séjour étant vite expiré, elles se retrouvent rapidement en situation d'illégalité et sont dès lors cantonnées dans l'industrie du sexe. Nous verrons plus loin comment opère cette emprise de l'industrie et des proxénètes sur les femmes trafiquées.

Il y a également des femmes qui entrent au Canada par le truchement de visas pour danseuses exotiques. Cette situation apparaît frontrière de ce que l'on peut considérer comme du trafic. Mais, depuis quelques années, une soi-disant pénurie de danseuses exotiques au Canada (Godfrey, 1998 cité dans McDonald, Moore et Timoshkina) aurait amené les propriétaires de clubs à recruter des danseuses nues dans d'autres pays. Ainsi, en 1998, plus de 500 demandes d'immigration ont été faites par des femmes travaillant dans des clubs de danseuses nues à l'étranger (Bradley, 1998 cité dans Raymond et Hughes, traduction libre). Pour certains analystes, il y a un lien entre les femmes qui arrivent au Canada pour travailler dans les clubs comme danseuse exotique et celles que l'on retrouve subséquemment dans les réseaux de prostitution. Ces femmes en effet ont-elles toute la liberté requise pour accepter ou refuser de pratiquer la prostitution? Le débat à ce sujet est loin d'être tranché.

En plus d'être un lieu de destination, le Canada, principalement à partir de Toronto et de Vancouver, est aussi un lieu de transit vers les États-Unis. (Raymond et Hughes). Il est également, mais dans une moindre mesure, un lieu de recrutement. On sait cependant qu'un certain nombre de mineures d'origine canadienne sont trafiquées vers les États-Unis par des proxénètes

à des fins d'exploitation sexuelle (Conseil du statut de la femme).

Au Canada, le trafic sexuel est principalement contrôlé par le crime organisé russe et asiatique. Des groupes criminels actifs sont ciblés par des études gouvernementales américaines sous ces appellations: West Coast Players (Vancouver, trafic des adolescentes vers Los Angeles), Wah Ching, Thai criminal network, Russian organized crime (O'Neill Richard). Selon l'ambassade américaine à Bangkok, des groupes organisés de trafic enverraient chaque mois 20 à 30 femmes thaïlandaises pour travailler dans les bordels aux États-Unis et au Canada en utilisant de faux passeports thaïlandais (O'Neill Richard).

Quant à la situation au Québec, une recherche récente du Conseil du statut de la femme a pu valider auprès de diverses sources juridiques et policières une forte présence de la mafia russe au Québec au cours des dernières années.

Elle (la mafia russe) procédait au trafic de femmes d'origine russe à l'intérieur de réseaux très bien organisés. Ainsi, en moins de trois semaines, ces trafiquants

ressource. De plus, elles refusaient de porter plainte contre leur trafiquant par crainte de représailles à leur égard ou auprès de leur famille. (30)

Des cas de trafic de femmes originaires des Philippines sont depuis quelque temps fortement soupçonnés. Un nombre important de femmes philippines utilise le programme fédéral canadien pour les aides familiales et certains cas de passage à la prostitution y ont été signalés (AQOCI 59). Ces transitions de l'aide domestique à la prostitution sont-elles effectuées librement ou sous le poids de la contrainte? Il nous faut obtenir des informations à ce sujet.

Le trafic sexuel à Toronto

Lynn McDonald, Brooke Moore et Natalya Timoshkina ont publié en 2000 une recherche intitulée *Les travailleuses migrantes du sexe originaires d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique: le dossier canadien*. Cette recherche centrée sur la ville de Toronto avait pour but «[...] d'examiner les expériences de femmes de l'ex-Union soviétique et d'Europe de l'Est qui ont fait l'objet

Pour entrer au Canada, la voie clandestine n'est pas la seule avenue. Les trafiquants empruntent souvent les voies légales pour que les femmes trafiquées obtiennent un statut de visiteuses ou de réfugiées.

réussissaient à recruter des femmes en Russie et à les installer dans des studios de massage au Québec. De façon générale, les trafiquants avaient recruté ces femmes sous de fausses promesses en leur faisant miroiter des emplois de masseuses. En réalité, elles devaient se prostituer, surtout dans des studios de massage. Ces femmes, pour la plupart, parlaient peu français ou anglais et étaient sans

de trafic au Canada » (McDonald, Moore et Timoshkina 2). Leurs objectifs étaient d'éclairer les circonstances qui ont amené ces femmes au Canada, de déterminer leurs conditions de travail, de circonscrire la nature de leur travail et de prêter attention aux tentatives de ces femmes pour transformer leur situation.

Au total, vingt femmes ont été interviewées, deux femmes canadiennes et 18 femmes immigrantes.

Les femmes immigrantes sont arrivées au Canada après 1992, soit après la chute du mur de Berlin et l'effondrement de l'URSS, et étaient, pour la grande majorité d'entre elles, âgées entre 18 et 26 ans. Ces femmes, qui n'avaient jamais travaillé dans l'industrie du sexe dans leur pays d'origine, avaient toutes complété l'équivalent de leurs études secondaires, et trois d'entre elles possédaient un diplôme universitaire. Selon la définition du trafic retenue par les auteures, sur les vingt femmes rencontrées, neuf auraient fait l'objet de trafic. Or, ces neuf femmes ne se percevaient pas nécessairement comme ayant été trafiquées: « Elles (...) estimaient que leurs expériences étaient relativement « normales », que le trafic n'arrive qu'aux autres et que c'est une « mauvaise chose » (McDonald, Moore et Timoshkina 39).

Comme dans la majorité des recherches sur le sujet, c'est le contexte économique et politique difficile dans leur pays d'origine qui a incité ces femmes à vouloir émigrer. Pour les recruter, les trafiquants ont utilisé différentes stratégies, dont les annonces dans les journaux et le bouche à oreille. La majorité d'entre elles se sont faites tromper par de fausses promesses pour un avenir meilleur. De fait, la duperie et le mensonge sont omniprésents dans le trafic des femmes. Si la plupart des femmes rencontrées ignoraient totalement ce qui les attendait une fois rendues au Canada, quelques-unes ont reconnu avoir eu des doutes à ce sujet, et elles ont décidé de passer outre, vu leur situation économique et sociale précaire et désespérante. «... Impatientes de quitter une situation loin d'être parfaite, à la recherche d'une vie meilleure, elles peuvent avoir été désespérées, écrivent les auteures, au point de croire n'importe quoi et n'importe qui, à condition d'y voir une possibilité de changer la situation » (McDonald, Moore et Timoshkina 48).

« Ouais, je savais qu'il se passait quelque chose. Je savais, mais je n'ai rien fait ... c'est comme lorsqu'on

sait qu'il y a du feu, que ça va brûler, mais qu'on continue d'avancer », dira une travailleuse du sexe originaire de Hongrie (McDonald, Moore et Timoshkina 48).

Sur les 18 immigrantes interviewées, 13 sont venues au Canada en tant que visiteuses, trois en tant qu'immigrantes de la catégorie famille, une comme réfugiée alors qu'une dernière avait un faux permis de travail. La majorité d'entre elles avaient par conséquent un statut précaire qui, une fois le droit de séjour expiré, donnait beaucoup de pouvoir aux trafiquants. Ces derniers les menaçaient en effet de les dénoncer si elles ne faisaient pas ce qui leur était demandé. Elles ont donc été dans l'obligation de travailler dans des salons de massage ou dans des clubs de danseuses nues pour survivre. Toutes ont dû, à un moment ou à un autre, se prostituer: celles travaillant dans des clubs de danseuses nues, majoritairement des femmes victimes de trafic, ayant à le faire plus fréquemment que les femmes se retrouvant dans les salons de massage.

En état d'illégalité et obligées de rembourser leurs trafiquants, elles deviennent prisonnières de l'industrie du sexe pour assurer leur survie économique. Bien que plusieurs d'entre elles affirment que leur salaire dans le travail du sexe au Canada est plus rémunérateur que celui que leur procurait un emploi dans leur pays d'origine, l'industrie du sexe exige de nombreux frais qui les empêchent de parvenir à une certaine autonomie financière, et qui les cantonnent dans le réseau: « Ces frais permanents [versés aux clubs, pour l'animateur, pour l'utilisation des salons VIP, pour les retards, etc.] défavorisaient les femmes en les empêchant de mettre de l'argent de côté, en les incitant à travailler plus longtemps et en les liant davantage à l'industrie » (McDonald, Moore et Timoshkina, 2000: 52). À ce sujet concluront ces chercheuses, l'industrie du sexe procure à ces femmes juste assez d'argent pour les maintenir dans le milieu.

Quant à leur environnement de travail, il est caractérisé par des conditions insalubres et par une exposition quasi-permanente à diverses drogues. La relation entre les travailleuses du sexe elles-mêmes est caractérisée par la concurrence et l'animosité. Les femmes rencontrées dans le cadre de la recherche ont dit préférer se regrouper avec des travailleuses du sexe du même groupe ethnique qu'elles. La création d'enclaves ethniques tout comme la concurrence entre et à l'intérieur même de ces groupes seraient d'ailleurs sciemment entretenues par les propriétaires de clubs de danseuses nues qui évitent ainsi que les femmes s'entraident entre elles. L'environnement de travail est également caractérisé par la violence. Les femmes ont dit craindre pour leur sécurité, les clients tout comme leurs patrons étant parfois violents avec elles. Malgré ce contexte économique et social très dur, peu de femmes ont réussi à quitter l'industrie. Celles qui l'ont fait c'est, pour la plupart, après avoir été arrêtées par la police.

L'étude des trois chercheuses a donc eu le grand mérite, à partir de témoignages, de décrire, pour une première fois, la situation de femmes qui ont été trafiquées vers le Canada. Leur recherche a aussi permis de montrer la sous-utilisation des services sociaux par les immigrantes clandestines. Cette sous-utilisation est liée à la peur qu'elles ont d'être dénoncées, tout comme à leur méconnaissance des services sociaux et de santé au Canada.

Le trafic sexuel au Canada et au Québec est un phénomène très inquiétant que l'on doit continuer de documenter. Tant que nous n'aurons pas un portrait plus précis et complet de la situation, un portrait qui s'attaque aux causes structurelles du trafic sexuel des femmes et des enfants, incluant dans ces causes le rôle de la structure patriarcale dans le système prostitutionnel, il sera difficile de mettre en œuvre des mesures en vue d'enrayer le problème. Il nous faut aussi impérativement

questionner la demande et agir pour la faire diminuer, voire l'enrayer. Ceci dit, en tant que féministes, nous souhaitons aussi nous mobiliser davantage pour atténuer les problèmes concrets engendrés par le phénomène qui brime au jour le jour les droits fondamentaux des femmes trafiquées. Il faut notamment:²

- exiger de l'État canadien qu'il procure aux victimes une protection suffisante afin qu'elles puissent engager des poursuites juridiques;
- exiger qu'il leur assure un visa de résidence valable pour la période des poursuites et leur garantisse un droit d'asile si le retour dans leur pays les expose à des représailles;
- exiger de nos gouvernements qu'ils assurent à ces femmes des soins de santé et différents services sociaux orientés vers leur sortie des réseaux qui briment leurs droits fondamentaux.

Article rédigé par Lyne Kurtzman en collaboration avec Diane Matte.

Lyne Kurtzman est coordonnatrice générale de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes, (ARIR) une infrastructure de recherche entre l'Institut de recherche et d'études féministes de l'UQAM et l'organisme Relais-femmes. Elle détient une maîtrise en psychosociologie des communications de l'UQAM et travaille depuis plus de 25 ans sur la problématique des rapports sociaux de sexe. Elle démarre présentement, à titre de co-chercheuse, une recherche-action sur la réalité du trafic sexuel des femmes au Québec en partenariat avec le Regroupement québécois de CALACS et la Marche mondiale des femmes. Lyne Kurtzman est l'auteure de *Les enjeux éthiques de la recherche-action féministe: une étude de cas* (1999) et co-directrice de la publication en trois volumes intitulée *L'analyse différenciée selon les sexes: approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'ins-*

taurer l'égalité entre les hommes et les femmes (2001).

Diane Matte est une militante féministe de longue date. Éducatrice de formation, elle a travaillé dix ans dans un centre contre les agressions à caractère sexuel dans l'Outaouais et mis sur pied une équipe Espace (programme de prévention des abus sexuels envers les enfants) dans l'Outaouais et au niveau québécois. En 1995, elle était la coordonnatrice de la Marche des femmes contre la pauvreté «Du pain et des roses» qui a eu lieu au Québec et a mobilisé au-delà de 40 000 personnes. Elle est l'une des instigatrices de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 que le mouvement des femmes du Québec a porté avec des milliers de groupes de femmes à travers le monde. Elle est la coordonnatrice de ce réseau mondial d'actions féministes qui continue et persiste à vouloir travailler solidairement à mettre fin à la pauvreté et à la violence envers les femmes.

¹Ce texte a été rédigé pour une bonne part à partir du bilan des écrits élaborés par Hélène Van Nieuwenhuysse, assistante de l'équipe de recherche-action dont il est question dans cet article. Cette recherche-action est menée dans le cadre de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes de l'UQAM sous la direction de Lyne Kurtzman et de Marie-Andrée Roy. Les partenaires de la recherche sont: Michèle Roy pour le Regroupement québécois des CALACS et Diane Matte pour la Marche mondiale des femmes. Participent également au projet: Ginette Plamondon, Conseil du Statut de la femme, Yolande Geadah, chercheuse indépendante, ainsi qu'Elsa Galerand, Amélie Leblanc et Rhéa Jean.

²Extraits de recommandations mises de l'avant dans *La « traite » des êtres humains et le crime organisé*, Christine Bruckert et Colette Parent.

Références

L'Association québécoise des organismes de coopération interna-

tionale (AQOCI). *La mondialisation de la prostitution et du trafic sexuel. Compte rendu des journées de formation organisées par le Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AQOCI)*, (Cégep du Vieux-Montréal, 15-16 mars 2001). Montréal: Publication du CQFD/ AQOCI, 2001.

Bruckert, Christine et Colette Parent. *La « traite » des êtres humains et le crime organisé. Examen de la littérature*. Ottawa: Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones. Gendarmerie royale du Canada, 2002. Citoyenneté et immigration Canada (CIC). *Trafic des femmes. Recensement des besoins d'information et de l'information disponible*. Ottawa: Conseil et Vérification Canada/Citoyenneté et immigration Canada, 2000. Disponible sur: <http://www.cic.gc.ca/francais/res/recherch/res3fii.html>

Conseil de l'Europe. *Le trafic des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle. Recommandation n R (2000) 11 adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 19 mai 2000 et Exposé des motifs*. Strasbourg: Division Égalité entre les femmes et les hommes, 2000.

Conseil du statut de la femme. *La prostitution: Profession ou exploitation ? Une réflexion à poursuivre*. Québec: Conseil du statut de la femme, 2002.

Democracy, Human Rights, and Labour. *CANADA. Country Reports on Human Rights Practices*. USA: Released by the Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor. 2001. Disponible sur: <http://www.state.gov/g/drl/rls/hrrpt/2001/wha/8311.htm>

Jeffreys, Sheila. *Regulating Prostitution to End the Traffic in Women. Workshop paper presented at the Symposium on Stopping the Traffic in Women for Sexual Exploitation*. Melbourne, 25 février 2002. Disponible sur: <http://www.cpc>

- brisbane.org/Kasama/2002/V16n3/SheilaJeffreys.htm
- Langevin, Louise et Marie-Claire Belleau. *Le trafic des femmes au Canada: Une analyse critique du cadre juridique de l'embauche d'aides familiales immigrantes résidentes et de la pratique de promesses par correspondance*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2000.
- Marche mondiale des femmes. *Document d'information sur la revendication V-6 de la Marche mondiale des femmes en l'an 2000 concernant le trafic sexuel des femmes et des fillettes*. 2000. Disponible sur: http://www.ffq.qc.ca/marche2000/ft/cahier/info_v6.html
- Mathieu, Lilian. « La prostitution, zone de vulnérabilité sociale ». *Nouvelles Questions Féministes* 21 (2) (2002):.55-75.
- McDonald, Lynn, Brooke Moore et Natalya Timoshkina. *Les travailleuses migrantes du sexe originaires d'Europe de l'Est et de l'ancienne Union soviétique: le dossier canadien*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2000.
- O'Neill Richard, Amy. 2000. *International Trafficking to the United States: A Contemporary Manifestation of Slavery and Organized Crime*. USA: Center for the Study of Intelligence. Disponible sur: <http://usinfo.state.gov/topical/global/traffic/report/homepage.htm#contents>
- Organisation des Nations Unies. *Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui*. 1949. Disponible sur: <http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2001/index.htm>
- Organisation des Nations Unies. *Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants*. 2000. Disponible sur: <http://untreaty.un.org/French/TreatyEvent2001/index.htm>
- Oxman-Martinez, Jacqueline, Andrea Martinez et Jill Hanley. « Human Trafficking: Canadian Government Policy and Practice». *Refuge, Canada's Periodical on Refugees* 19 (4) (2001): 19-23.
- Patrimoine Canada. *Réponses du Canada aux questions écrites préalables du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes*. Première partie. 11 octobre 2002. Disponible sur: http://www.pch.gc.ca/progs/pdp-hrp/docs/cedaw5/5cedawcan_f.cfm
- Philippine Women Centre of B.C. *Le Canada et le mariage des Philippines par correspondance: La nouvelle frontière*. Ottawa: Condition féminine Canada, 2000.
- Porteous D. Samuel. *Étude d'impact du crime organisé. Points saillants*. Ottawa: ministère du Solliciteur général du Canada, 1998.
- Raymond G., Janine, et Donna M. Hughes. *Sex Trafficking of Women in the United States: International and Domestic Trends*. Rockville (USA): Paper Reproduction Sales National Institute of Justice/NCJRS and Coalition Against Trafficking in Women, 2001.

SUSAN LUCINDA HELWIG

Overcoats: hers and hers

My mother
a stone
who wanted me for a mountain

We sit in overcoats
she asks how I feel, about her dying
nothing is what I feel
but where to hide?

First I blame her coat
she must take it off
set an example
show me what's inside

When she doesn't budge
I get up and set our table
with platitudes, knives

"I can't believe..."
"remember the time..."
"You know, Dad never really..."

Ah, *ma petit chou!*
You hoped to grow an elm when you had me
but too soon used, too much bent
down from heights that we forgot
we both were reaching for.

Susan Helwig's work has been published or broadcast in various venues, most recently Hart House Review 2003 and The Common Sky. Her first collection of poetry, Catch the Sweet, was published by Seraphim Editions in 2001.